

Le salaire et ses aspects légaux

08.30 – 09.00

Accueil avec café et croissants

Matin

- Les différentes formes de salaire

Pause

- Rémunération en cas d'incapacité de travail
- Vacances et absences diverses

12.00 – 13.00

Repas

Après-midi

- Heures supplémentaires et travail supplémentaire
- Discrimination salariale à raison du sexe

Pause

- Libération de l'obligation de travailler
- Fin négociée des rapports de travail
- Remboursement des frais

16.30

fin du séminaire

L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme en cas de nécessité.